

## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : **17 décembre 2025**

**Objet** : Approbation du compte rendu de l'entente inter communale pour l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux et approbation des propositions émanant de la conférence des élus du 7 octobre 2025

Nombre de membres composant le conseil : <b>39</b>	<b>N° DEL2025_157</b>
En exercice: <b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents: <b>34</b>	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat): <b>5</b>	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat): <b>0</b>	

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

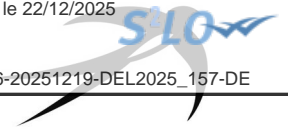
Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -  
Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -  
Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -  
M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -  
M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -  
Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -  
Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -  
Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

### **Avaient donné mandat :**

Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles  
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères  
M. Aurélien Denaes à Mme Jacqueline Belhomme  
M. Hugo Poupard à M. Michel Aouad  
M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff



## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 17 décembre 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_157

Objet : Approbation du compte rendu de l'entente inter communale pour l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux et approbation des propositions émanant de la conférence des élus du 7 octobre 2025

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5221-1 ;

**Vu** la délibération n°2016\_99 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2016 approuvant la convention d'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux ;

**Vu** la délibération n°2018\_89 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux ;

**Vu** la délibération n°2019\_15 du Conseil Municipal en date du 13 février 2019 approuvant l'avenant n°2 à la convention d'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine de Bagneux ;

**Vu** la délibération n°2019\_127 du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2019 approuvant l'avenant n°3 à la convention d'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux ;

**Vu** la délibération n°DEL2020\_9 du Conseil Municipal en date du 26 février 2020 approuvant l'avenant n°4 à la convention d'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux ;

**Vu** la délibération n°DEL 2021 12 du Conseil Municipal en date du 10 mars 2021 approuvant l'avenant n°5 à la convention d'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine de Bagneux ;

**Vu** la délibération n°DEL 2025 87 du Conseil Municipal en date 25 juin 2025 approuvant l'avenant n°6 à la convention d'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine de Bagneux ;

**Vu** le compte-rendu de la Conférence en date du 07 octobre 2025 ;

**Vu** l'avis des commissions municipales compétentes ;

**Considérant** que la Conférence de l'entente intercommunale s'est réunie en date du 7 octobre 2025 ;

**Considérant** que pour être exécutoires, les décisions arrêtées par la Conférence doivent être ratifiées par les conseils municipaux de chaque commune ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** les propositions émises par la Conférence de l'Entente Intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine de la réunion du 7 octobre 2025, telles qu'elles résultent du compte-rendu annexé à la présente délibération.

**Article 2 : DIT QUE** les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Vote : la délibération est adoptée par 36 voix pour,  
0 contre,  
3 abstention(s)

Mme Nadia Hammache - Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Anthony Touailles

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)